

Bilan simplifié de la section MEURTHE ET MOSELLE pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	663	663	0	0	Fonds syndicaux	7476	7476
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	663	663	0	0	report à nouveau	4163	7689
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-2241	-3526
					Total(1)	9398	11639
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	9399		9399	11639	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	10061	663	9398	11639	total(1+2+3+4+5)	9398	11639

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	17040	22682	Produits d'exploitation(1)	16258	19256
achats	2743	2516	Cotisations	8224	14806
autres charges externes	270	138	Subventions	6588	1593
autres services extérieurs	6863	10438	Autres produits	0	200
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1446	2657
Charges de personnel	0	0	Reprise des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	7164	9590			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	183	0
Charges exceptionnelles(3)	2245	100	Produits exceptionnels(3)	603	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	19285	22782	total(1+2+3+4)	17045	19256
Solde créditeur: Excedent	0		Solde débiteur: Déficit	-2241	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de MEURTHE ET MOSELLE

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.23 dont le total est de 9398 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 2241 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes □

1- Le Syndicat a tenu en septembre, une Assemblée Générale

Le coût de cette Assemblée s'est élevé à un montant net de

624,77 euros

2- Achat d'un ordinateur portable pour un montant de 249,99 euros

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A préciser ou Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Préciser si subventions de l'état ou des collectivités ou Néant si aucune.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de ses actions de solidarité, il a été accordé dans l'exercice par notre syndicat des aides pour un montant de 620,83 euros.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 4 salariés détachés à temps plein dont :
 - 1 Secrétaire départementale salariée
 - 1 Secrétaire départemental adjointe fonctionnaire
 - 1 Trésorière salariée
 - 1 Trésorière adjointe salariée

Bilan des ressources de la section MEURTHE ET MOSELLE pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	8 223,82 €
Reversement de cotisations.....	6 572,04 €
Subventions reçues.....	6 588,16 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	603,23 €
Produits financiers perçus.....	183,32 €
Total des ressources.....	9 026,49 €